

Idées reçues

Rêves ... et réalités

Il est souvent évoqué par nombre d'opérateurs de télécommunication (de nombre de pays, c'est loin d'être une spécificité locale) que le haut débit est un moteur de l'économie très fort.

Cette assertion est très souvent reprise en coeur par les politiques.

Le haut débit (de quelque nature qu'il soit, fixe ou mobile, haut ou très haut ou haut de chez haut) permettrait d'obtenir jusqu'à un tiers de croissance en plus.

C'est séduisant, mais qu'en est-il vraiment ? Où, pour formuler les choses autrement, d'où proviennent ces estimations, et qu'est-ce que cela donne quand on regarde la réalité ?

D'où ? De quelques études anciennes (d'il y a quelques années, d'un temps où le haut débit était marginal), commanditées par des opérateurs de télécommunication, et dont les auteurs d'alors avaient bien pris garde de préciser qu'elles ne devaient pas être généralisées et que leurs conclusions ne pouvaient être projetées dans l'avenir (maintenant donc).

Pas vraiment fiable, donc, de les utiliser comme base d'argument aujourd'hui.

Et qu'est-ce que cela donne dans la réalité ? I.e., où se situent les pays avec un plus fort taux de pénétration du haut débit ?

Le Japon, la Corée du Sud, Taïwan, l'Islande et la Californie, qui trustent les plus hautes marches du podium du taux de pénétration du haut débit, sont loin en ces temps de crise de truster les plus hautes marches du podium de la croissance.

L'effet du haut débit sur l'économie en général n'est donc pas si évident que cela.

Mais, est-ce là le plus important ? Est-il nécessaire d'invoquer cet argument pour justifier les aides au déploiement dans les zones les moins favorisées ? N'y a-t-il pas d'autres apports du haut débit, tout aussi important, voir plus (par exemple, allez, tiens, on doit pouvoir trouver quelques idées dans une récente décision du Conseil Constitutionnel :).

Source : <http://dslprime.com/policy/177-p/1782-headline-after-headline-broadband-leaders-have-slower-economic-growth>

Faux amis

Protégez-moi de mes amis

En ces temps de causerie en notre parlement à nous qu'on a au propos des artistes, d'internet, et des vilains pirates, un amusant fait divers tombe à propos.

Le BPI, l'organisme représentant l'industrie phonographique au Royaume Uni, a demandé (et obtenu) le retrait de vidéos de Youtube, au prétexte d'une violation du droit d'auteur.

Chose amusante, ladite vidéo avait été déposée intentionnellement par, ben, son auteur, lequel n'a guère apprécié son retrait.

Le plus triste, dans cette histoire, c'est qu'il n'est pas impossible que le BPI ait été dans son droit. Pour un artiste, signer un contrat avec un éditeur réserve parfois (voir plus que parfois) des surprises quant à ce qu'il peut ensuite faire ou pas de ses propres oeuvres.

Et ce n'est pas là une particularité du Royaume Uni. Nous ne sommes pas mieux lotis de ce côté de leur canal.

Ce qui soulève entre autre la question, pour en revenir au point évoqué en introduction, de qui bénéficiera vraiment du projet de loi en cours de discussion. Les éditeurs, sans doute. Mais les artistes, c'est moins sûr. Hélas.

Source : <http://arstechnica.com/media/news/2009/07/musician-has-strong-words-after-youtube-video-takedown.ars>

Joueur d'échecs anglais

Rêves ... et réalités

Puisque nous étions plus haut outre Manche, restons-y un peu. Il existait dans ce beau pays pas toujours pluvieux (mais souvent quand même, non mais :), donc, un service dénommé Spinvox, qui assurait la conversion des messages vocaux reçus en texte. Supposément la conversion était effectuée par des programmes informatiques évolués.

Supposément seulement, parce qu'une enquête de la BBC a démontré ce que certains soupçonnaient déjà, c'est à dire que la conversion était en fait faite par des être humains.

Source : http://www.theregister.co.uk/2009/07/23/spinvox_bye/

Vous êtes bien sur internet, mais comme notre adoré rédacteur en chef en titre se repose (pour quinze jours, soyez forts !), ben, les liens ne sont pas forcément directement utilisables dans la version PDF. Il faut faire du couper/coller si votre logiciel ne les reconnaît pas.